

Qu'est-ce que l'éthique en médecine ?



Par Nicole Delépine, pédiatre cancérologue

Jusqu'à récemment l'éthique en médecine semblait concerner le respect du serment d'Hippocrate, le respect des conventions signées par la France comme la convention d'Oviedo, le respect du consentement éclairé. L'académie de médecine nous avait déjà surpris en juillet 2022 en disant que ne pas CROIRE en la science ne serait pas éthique... La religion scientiste et son intolérance inquisitoriale pointaient déjà le bout de son nez...

Est-ce éthique de faire soigner les hospitalisés par des soignants malades sous prétexte qu'ils ont accepté une injection expérimentale qui ne les empêche pas d'être contaminants ? Ou bien de respecter la liberté de choix de tout citoyen y compris celle des Blouses blanches qui ne sont pas des antivax (ils ont tous été vaccinés dans le passé et ont, presque tous, largement vacciné leurs patients) et qui sont généralement mieux informés que nos dirigeants de la balance avantages/risques des médicaments mis à leur disposition ?

On est interloqué par la prise de parole du nouveau ministre sur la réintégration des soignants :

« la réintégration des soignants non vaccinés au Covid-19 reste à ce stade en suspens. Invité du Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI, le ministre Braun a assuré qu'il rendrait son avis dans *les mois* à venir. Mais il prévient : cette situation pose deux problèmes, l'un sanitaire, l'autre d'«*éthique professionnelle*».

« *Accepte-t-on que des gens qui ne sont pas suffisamment protégés soient à proximité des gens les plus fragiles ?* » Voilà la question soulevée par le ministre pour ce qui est de l'ordre sanitaire. « *On meurt encore du Covid, tous les jours en France* »

Lequel s'est ensuite longuement arrêté sur le second aspect, celui du « *problème d'éthique professionnelle* ».

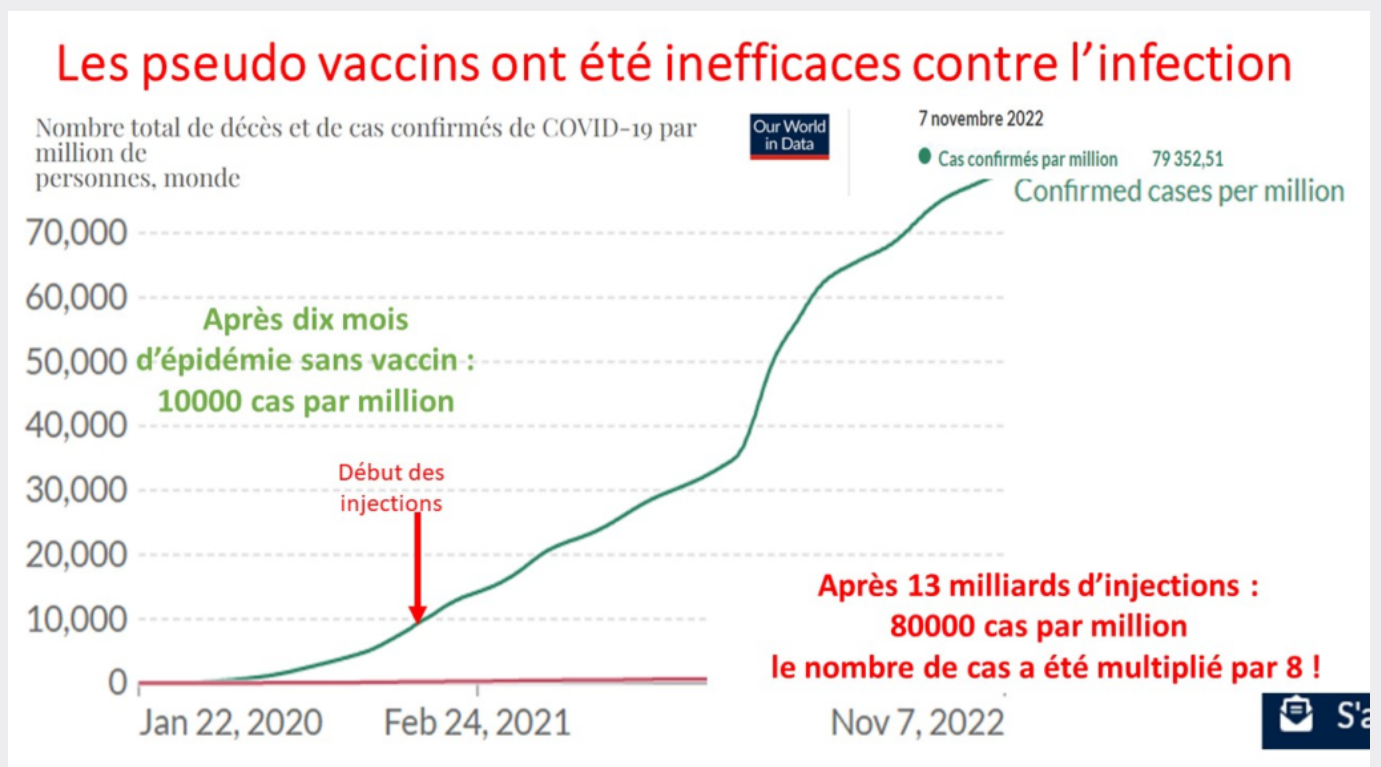
Le même qui est « *revenu* » au ministre (une rumeur) « *aussi par les soignants qui se sont fait vacciner* », ont « *tenu la ligne pendant deux ans* » et ne comprendraient visiblement pas que leurs collègues non vaccinés puissent faire leur retour.

Pour démêler ce nœud, François Braun a expliqué avoir saisi la Haute Autorité de Santé, notamment sur la question des vaccinations obligatoires, ainsi que le Conseil national d'éthique. Ce n'est qu'en possession de ces deux avis que le ministre prendra sa décision, d'ici plusieurs mois.

Dans ce contexte, François Braun a aussi tenu à préciser que la situation ne concerne en vérité que « *très peu de médecins* » et « *1 050 infirmiers sur les 300 000* ». Il l'a donc assuré : ce n'est pas avec leur retour « *qu'on va résoudre les problèmes de l'hôpital* ».

Il est ahurissant de lire ces lignes semblant démontrer que le ministre est pour le moins mal informé¹, en refusant l'hypothèse qu'il nous mentirait sciemment.²

Non, Mr le ministre, l'injection expérimentale ne protège pas du covid, voire rend plus fragile puisque tous les pays vaccinés sont beaucoup plus contaminés que ceux qui ont refusé la pseudovax de masse. Chacun en fait l'expérience avec ses proches injectés qui font un « covid » après chaque injection et le repasse généreusement à toute la famille. Non cette injection n'a jamais protégé personne comme la littérature internationale et les données officielles de l'OMS le démontrent abondamment.



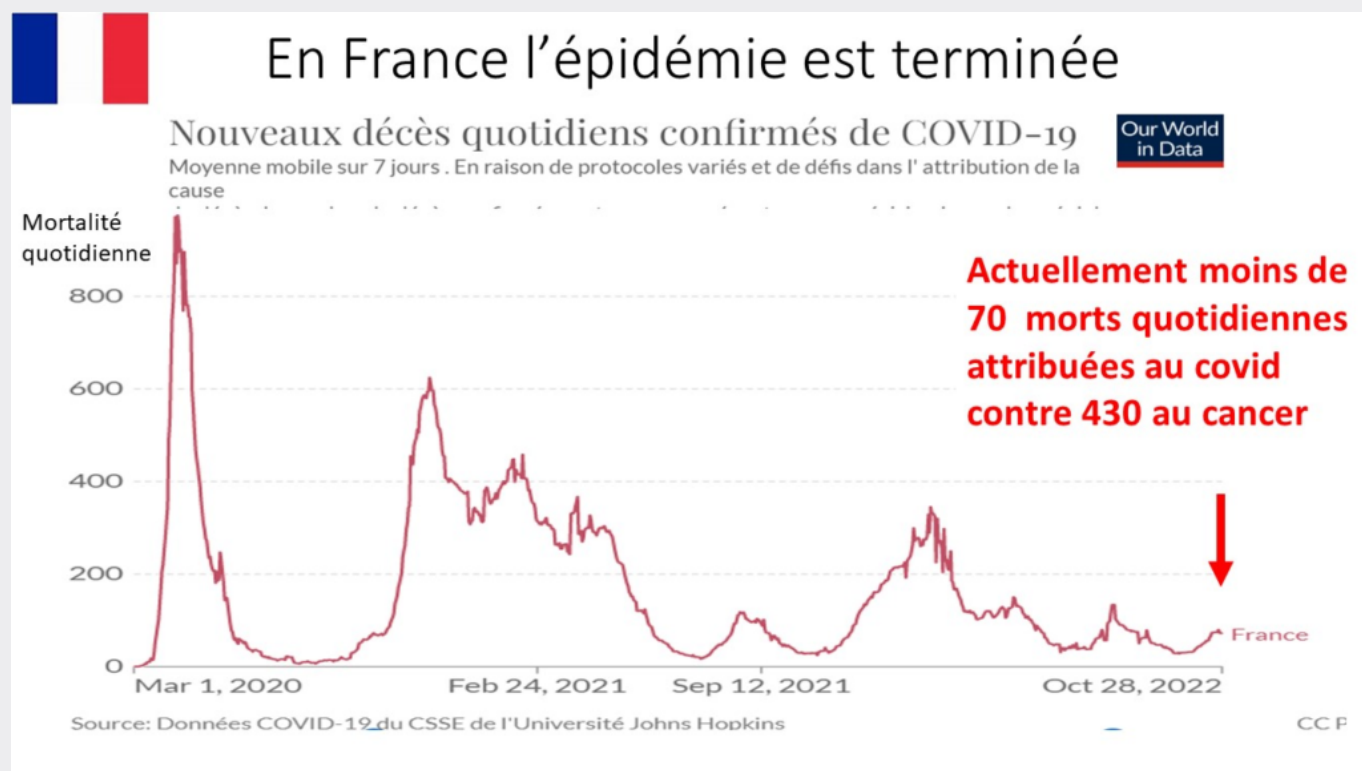
Le même ministre qui prononce cette phrase : « *Accepte-t-on que des gens qui ne sont pas suffisamment protégés soient à proximité des gens les plus fragiles ?* » autorise les soignants injectés malades du covid « légèrement » à travailler... De qui se moque-t-on ? Les ARS n'en ont-elles pas averti le ministre ? Il est peu probable qu'un directeur d'hôpital autorise de son propre chef les soignants malades du covid même « légèrement » symptomatiques

à approcher les patients, sans l'aval du directeur d'ARS, le grand manitou.

Le ministre a dit :

« On meurt tous les jours en France du covid ».

D'une part, les chiffres déclarés à l'OMS sont très bas avec une moyenne inférieure à 70 patients par jour déclarés covid, donc bien inférieurs par exemple à la mortalité des cancéreux de l'ordre de 500 par jour. De plus faudrait-il encore que ces morts affichés du covid ne soient pas simplement des morts d'autre chose AVEC le covid, et d'autre part que ce covid ne soit pas de fait un spike protéine syndrome, complication de plus en plus connue de l'injection et évidemment contagieuse³.





Pour affirmer ses dires, le ministre devrait exiger de ses services que soient communiqués au public les chiffres de mortalité covid19 chez les vaccinés en fonction du nombre de doses reçues, et chez les non vax. Pourquoi ce refus de transmission des résultats que communiquent les autres pays aux citoyens ?

On peut lire sur Telegram ce tweet hallucinant :

« Braun ment, il n'existe aucune statistique covid sur les morts :

Christine Cotton OFFICIEL (@StatChrisCotton) a tweeté à 4:14 PM on dim., nov. 20, 2022 :

Réponse EFFARANTE de la CADA commission accès aux doc administratifs au Pr Toubiana

Il n'existe aucune donnée relative au statut vaccinal covid des personnes décédées ?

Comment font-ils leurs études PROUVANT que le vaccin ↓ la mortalité ?⁴

Le Président

Avis n° 20225084 du 22 septembre 2022

Maître Martine BAHEUX, conseil de Monsieur Laurent TOUBIANA, a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 9 août 2022, à la suite du refus opposé par la ministre de la santé et de la prévention à sa demande de communication, dans le cadre de l'étude SurViVax menée par l'équipe « Systèmes Complexes et Epidémiologie », animée par son client, docteur au sein de l'UMR-s 1142 de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), des documents suivants :

- 1) les statistiques hebdomadaires des décès, toutes causes confondues, depuis décembre 2020, par tranche d'âge de 5 ans et selon le statut vaccinal anti-covid-19 (une dose, 2 doses, 3 doses) ;
- 2) les statistiques hebdomadaires des décès, toutes causes confondues, depuis décembre 2020, par tranche d'âge de 5 ans et selon l'antériorité de la dernière dose de vaccin anti-covid-19 ;
- 3) les statistiques hebdomadaires des hospitalisations, toutes causes confondues, depuis décembre 2020, par tranche d'âge de 5 ans et selon le statut vaccinal anti-covid-19 (une dose, 2 doses, 3 doses) ;
- 4) les statistiques hebdomadaires des hospitalisations, toutes causes confondues, depuis décembre 2020, par tranche d'âge de 5 ans et selon l'antériorité de la dernière dose de vaccin anti-covid-19 ;
- 5) les statistiques hebdomadaires des décès, toutes causes confondues, depuis décembre 2010, par tranche d'âge de 5 ans et selon le statut vaccinal antigrippal de l'année en cours ;
- 6) les statistiques hebdomadaires des décès, toutes causes confondues, depuis décembre 2010, par tranche d'âge de 5 ans et selon l'antériorité de la dernière dose de vaccin antigrippal de l'année en cours ;
- 7) les statistiques hebdomadaires des hospitalisations, toutes causes confondues, depuis décembre 2010, par tranche d'âge de 5 ans et selon le statut vaccinal antigrippal de l'année en cours ;
- 8) les statistiques hebdomadaires des hospitalisations, toutes causes confondues, depuis décembre 2010, par tranche d'âge de 5 ans et selon l'antériorité de la dernière dose de vaccin antigrippal de l'année en cours.

En réponse à la demande qui lui a été adressée, le ministre de la santé et de la prévention a informé la commission de ce que les documents sollicités aux points 1) à 4) n'existent pas dans la mesure où il n'existe aucune statistique relative au statut vaccinal de toutes les personnes décédées, ni aucune statistique relative aux hospitalisations selon le statut vaccinal.

De même, le ministre de la santé et de la prévention a informé la commission de ce que les documents sollicités aux points 5) à 8) n'existent pas dans la mesure où il n'existe aucune base de données recensant le statut vaccinal antigrippal.

La commission ne peut, dès lors, que déclarer la demande d'avis sans objet.

Mais Christine Cotton affirme :

« Une étude de plus qui prouve que le statut vaccinal des personnes décédées est bien disponible » ⁵

Le deuxième point abordé par le ministre est l'éthique. Parlons-en. Qu'est-ce que l'éthique médicale ?

On peut lire la définition du Larousse :

*Les règles déontologiques, édictées dès le Ve siècle av. J.-C. (serment d'Hippocrate), en appellent aux notions de compétence, de générosité, de dévouement, de désintéressement et de secret médical. Les règles morales protègent le malade de la dérive que pourraient introduire en ce début de xxe siècle les grandes évolutions des sciences de la vie...*⁶

Ou encore la mise au point du Pr Régis dans un journal féminin en juillet 2022 pour les citoyens ⁷ :

« Les lois permettent de maintenir des limites, des interdits, car ce qui est admissible pour un individu ne l'est pas forcément pour la société.

“On parle d'éthique médicale lorsque les acteurs de la santé sont confrontés à la question des limites du supportable, de la vie ou encore du savoir”, ⁸

Quels sont les principes de l'éthique médicale ?

L'éthique est fondée autour de quatre grands principes :

1. L'autonomie : le respect de la personne de son autonomie, sa capacité à être acteur et à décider de sa propre santé.

2. La bienfaisance : faciliter et faire le bien, contribuer au bien-être du patient. “Il est nécessaire de bien peser le rapport entre les bénéfices et les risques potentiels.”

3. La non-malfaisance : l'obligation de ne pas nuire. “Ne pas intervenir sur le corps du patient dans son accord libre et éclairé”.

4. La justice : apporter le même traitement de façon juste et/ou équitable à tous les patients. “Tout ce qui est possible d'être fait doit l'être pour tous et pas seulement pour certaines catégories de personnes.”

Qui doit respecter une éthique médicale ?

“L'ensemble des partenaires, qu'il s'agisse des professionnels de santé ou toute personne intervenant auprès de la personne malade, y compris le malade lui-même”, explique le membre du CCNE.

L'éthique appelle à réfléchir sur les valeurs autour d'un acte médical à l'inverse de la déontologie qui fixe des règles claires. (...)

La bioéthique concerne davantage les conflits de valeurs autour de l'avancée techno-scientifique dans le domaine du vivant comme la procréation médicalement assistée (PMA), la gestation pour autrui (GPA), le don d'organes... »

En bref, car la liste pourrait être longue. Qui a violé les règles d'éthique médicale depuis bientôt trois ans si ce ne sont les grandes organisations internationales qui ont imposé au monde des mesures coercitives, et des injections toujours expérimentales (jusqu'en 2023 au moins), et tous les gouvernements qui les ont diffusés dans les pays occidentaux essentiellement et tous les suiveurs muets comme en particulier, trop de médecins français, trop de journalistes incultes et soumis, associations, éditorialistes désinformés et/ou subventionnés par le pouvoir, etc..

Médecins muets ou, pire, assez fous pour critiquer les vrais savants du domaine à commencer par le PR Raoult, Montagnier, Henrion – Caude, Péronne, etc. Médecins violant la convention d'Oviedo et les principes éthiques de l'Association Médicale Mondiale en proposant aux citoyens un traitement expérimental sans le consentement libre et éclairé sanctifié par le code de Nuremberg après les drames des essais nazis dans les camps et qui devait garantir que jamais au grand jamais on ne referait dans les pays des essais sans consentement.

Le code de Nuremberg et toutes les conventions qui le rappelaient ont été violés par ceux qui ont « imposé » l'injection et tous ceux qui ont obéi en injectant ce produit génique aux citoyens en leur affirmant qu'il était sans danger ÉTHIQUE ? .

Les médecins et soignants qui ont injecté des résidents d'EHPAD par du Rivotril sur injonction des autorités sanitaires sous prétexte de symptômes compatibles avec un covid ont effectivement violé l'éthique la plus minimaliste et tué, en plus des 10 000 personnes non traitées, de nombreux soignants cassés à tout jamais après ce geste infâme.

L'éthique a été violée tout au long des 30 mois de ce faux récit covid sur l'absence de fiabilité des tests PCR fondés sur des taux d'amplification trompeurs, sur l'efficacité du confinement jamais démontrée depuis le Moyen-âge et de la fermeture des écoles, et pire encore sur la colossale exagération de la mortalité covid19 qu'un ministre a osé comparer à la peste pour affoler la population, sur l'interdiction faite aux médecins d'examiner et traiter leurs patients en les menaçant de sanctions de l'ordre instrumentalisé dans ce but.^{9 10}

Des pages entières, et de nombreux livres ^{11 12 13 14 15} ont été écrits avec d'innombrables références de travaux universitaires démontrant les mensonges répétés auprès des patients et la violation permanente de l'éthique médicale depuis bientôt trois ans.

LA RÉACTION DES AUTRES SOIGNANTS

Autre stupéfaction dans les propos de Mr Braun sur le prétendu refus des soignants injectés de recevoir du renfort des non injectés et du chiffre ridicule de mille soignants empêchés.

Comment un ministre peut – il être si mal informé par ses services ?

Voici les informations en direct du parlement européen :

Le chiffre annoncé par Michèle Rivasi est encore très en dessous de la réalité, mais il est devenu officiel !

Par Médecine du Sens Canal Info

« Une grave menace plane sur quiconque ne salue résigné, tête basse et dos voûté, les ignominies bavées par celui censé nous gouverner. Pris à la gorge, il a été décidé en haute instance que l'instinct de vie concourant à la sociabilité la plus primaire de chacun soit suspendu à la condition d'être vacciné et, pire encore, que soit humilié en son intimité et éloigné de la vie en société tout citoyen non vacciné ! Plus de 1 an ! Suspendu sans salaire, sans chômage ! Il est historique que des soignants soient suspendus pour leur refus d'un vaccin en phase d'expérimentation. Les gens ignorent-ils que des médecins, infirmières, soignants sont toujours suspendus, QUAND BIEN MÊME RIEN n'atteste de l'efficacité de leur mise à pied prolongée ? »

Un grand nombre de syndicats européens s'opposent à la vaccination obligatoire. Pourtant, 130.000 salariés non vaccinés, tous métiers confondus, ont été exclus en France. Quelles sont les propositions de la Confédération européenne des Syndicats en cas de nouvelle pandémie ? 1/3 pic.twitter.com/e8tL6L43kj

– Michèle Rivasi ☐ (@MicheleRivasi) November 14, 2022

Plus de 240 témoignages dans ce film :

**130 000 PERSONNES EN FRANCE
QUI ONT ÉTÉ SUSPENDUES
TOUS MÉTIERS CONFONDUS,
ONT ÉTÉ EXCLUS EN FRANCE**

Source députée européenne Michèle Rivasi

Les soignants sont en lutte pour la réintégration de leurs collègues

Courrier déposé à l'HAS par Huissier le 17/11/2022 : Pourquoi faut-il supprimer l'obligation de vaccination Covid des soignants et assimilés ? Par le Syndicat Liberté Santé

La lettre ICI

L'argumentaire scientifique ICI

Annexe « Obligation vaccinale en Europe » ICI

Annexe « Évaluation vaccins bivalents » ICI

Et rappelons les mots du Dr Hodgkinson ancien président du comité du Collège royal des médecins et chirurgiens d'Ottawa, spécialiste en pathologie, y compris en virologie, formé à l'université de Cambridge au Royaume-Uni

Pour mémoire, en août 2021, dans son débriefing FranceSoir BonSens.org, il revenait sur les discours de peur utilisés pour encourager la vaccination et évoquait entre autres, les différents scandales autour de Covid-19. *« C'est scandaleux. C'est le plus grand canular jamais perpétré sur un public sans méfiance. La Covid n'est rien d'autre qu'une mauvaise grippe saisonnière. Ce n'est pas le virus Ebola. Ce n'est pas le SRAS.*

*C'est de la politique qui joue à la médecine, et c'est un jeu très dangereux. LES VACCINÉS SONT DES INNOCENTS QUI VONT AU MASSACRE », disait-il...*¹⁷

Des sénateurs s'engagent >

Soignants suspendus : des sénateurs accusent le gouvernement « d'obstination coupable » malgré « l'agonie » des hôpitaux (le 20 novembre 2022)¹⁸

« Les personnels concernés par cette mesure sont bien plus importants que vous ne le prétendez : à côté des personnels suspendus, combien de libéraux interdits d'exercice, non comptabilisés parmi les "suspendus" ? Combien de demandes de mise en disponibilité ou de démission de la fonction publique par suite de cette mesure non comptabilisées parmi les "suspendus" ? Combien d'étudiants en médecine empêchés de poursuivre leurs études ? », lit-on encore.

Le document, qui cite également les personnels interdits d'exercer en téléconsultation et même de trouver un remplaçant durant leur suspension, qualifie ces mesures de « punitives » et « d'humiliantes » et non pas de « sanitaires ».

Et terminons par ce témoignage de Betty Infirmière, qui est suspendue depuis 431 jours par suite de son refus de vaccination :

15 sept 2021 – 20 Nov 2022

« J'espère un jour pouvoir me dire que ce n'était qu'un cauchemar. »

Elle est syndiquée, Déléguée du Personnel, membre CSE, CHSCT (Comité Hygiène et Sécurité au Travail) et Commission de Soins Infirmiers. Refusant la vaccination covid, elle convient, avec sa direction, d'une rupture conventionnelle.

« En mars 2020, j'ai vu tous mes collègues s'organiser, se rendre disponibles, volontaires, ne comptant pas leurs heures.

Nous avons tout donné de nos personnes, de notre temps. Tous, nous sommes fatigués.

Alors quand cette obligation d'être vacciné pour avoir le droit de continuer à travailler nous est tombée dessus, alors que nous côtoyons quotidiennement de nombreux virus, de maladies, et que nous sommes conscients que nous devons garder tout le temps un système immunitaire au top, nous n'avons pas compris.

Perso, je n'ai pas compris non plus le refus catégorique de la médecine du travail de ne pas me recevoir. Alors que mon médecin lui-même, ainsi que mon employeur, l'ont réclamé.

J'ai rencontré de nombreux soignants suspendus, ou en arrêt maladie, ou qui ont démissionné.

À l'unanimité il en ressort une très grande souffrance, parce que oui, cette pression et cette culpabilité que l'on veut nous faire porter sont insupportables, inhumaines.

Comment peut-on accepter que la France "vire" des pompiers, Médecins spécialisés, Médecins généralistes, Kinés, Sage-femmes, Puéricultrices,

Infirmiers, Aide-soignants, ASH, Secrétaires médicales, Techniciens, Aides médico-psychologiques, Éducateurs, Laborantin, Ophtalmo, Opticiens... Et on nous accuse d'être des personnes irresponsables ? C'est le monde à l'envers et ce monde-là je n'en veux pas.

J'espère un jour pouvoir digérer ce que la France fait à tous ces professionnels de santé. »

Betty Infirmière ¹⁹

1 Covid-19 : la réintégration des soignants non vaccinés pose un problème d'« éthique professionnelle », selon Braun Par Dinah Cohen Publié le 20 novembre 2022 à 14 h 45 le figaro

2 <https://youtu.be/mf0BQiw3b8w> 19 nov. 2022

En direct de la table ronde « Justice pour les suspendus : Réintégrons les intégrés ! » du réseau « On sans pass » avec la sénatrice Laurence Muller-Bronn

3 Spike Protein Syndrome. News | ImunoMedica Clinic (imuno-medica.ro) « il a été largement identifié ce que le Dr Thomas Levy appelle le “syndrome de la protéine Spike”, une pathologie causée par la propagation de la protéine Spike dans tout le corps, soit à la suite de la maladie COVID-19, soit à la suite de la vaccination COVID. Les symptômes sont principalement des réactions auto-immunes et peuvent inclure : insuffisance cardiaque, lésions cardiaques, crise cardiaque, myocardite ; hypertension pulmonaire, thromboembolie et thrombose pulmonaire, lésions du tissu pulmonaire, fibrose pulmonaire possible ; augmentation des événements thromboemboliques veineux et artériels ; Diabète ; les complications neurologiques, y compris l'encéphalopathie, les convulsions, les maux de tête et les maladies neuromusculaires, ainsi que l'hypercoagulabilité et les accidents vasculaires cérébraux ; dysbiose intestinale, maladie inflammatoire de l'intestin et intestin perméable ; lésions rénales ; altération de la capacité de reproduction masculine ; lésions cutanées ; maladies auto-immunes générales, anémie hémolytique auto-immune ; dommages au foie. »

4 @MullerBronnL @noel_sylviane @SGoyChavent <https://t.co/KvjloMKU1w>

Réponse EFFARANTE de la CADA commission accès aux doc administratifs au Pr Toubiana

Il n'existe aucune donnée relative au statut vaccinal covid des personnes décédées?

Comment font-ils leurs études PROUVANT que le vaccin ↓ la mortalité?@MullerBronnL @noel_sylviane @SGoyChavent

pic.twitter.com/KvjloMKUlw

– Christine Cotton OFFICIEL (@StatChrisCotton) November 20, 2022

5

<https://ansm.sante.fr/uploads/2021/09/24/20210921-cada21v210-covid-diapo3-2021.pdf>

6 [Komplette Liste auf larousse.fr](#)

7

<https://sante.journaldesfemmes.fr/fiches-sante-du-quotidien/2835237-ethique-medecale-definition-exemple-pour-qui-principe/>

8 décrit le Pr Régis Aubry, Président la Plateforme national de recherche sur la fin de vie et membre du Comité Consultatif National d'Éthique.

9 EN 2020 LA COVID A BIEN MOINS TUÉ QUE LE DÉFAUT DE SOINS ET LE RIVOTRIL, en 2021 et 2022 arrive le SURMORTALITE VACCINALE, toutes les preuves statistiques d'une pandémie médicamenteuse | LE BLOG DE PATRICE GIBERTIE (pgibertie.com)

10 L'académie de médecine a introduit cette notion d'éthique « En conséquence, l'objectif du maintien de leur suspension ne peut être que l'expression d'une volonté politique. Il faut à cet égard écouter l'Académie de Médecine qui considère que, "le refus de se faire vacciner est incompatible avec le métier de soignant", mais surtout que "réintégrer les soignants non vaccinés serait une faute" et "compromettrait le climat de confiance et la cohésion qui doivent exister entre (les membres de l'équipe soignante) et avec les malades" (avis du 19 juillet 2022). Pour les opposants à la réintégration des personnels non vaccinés, on ne pourrait laisser des personnes soigner alors qu'elles ne croient pas en la science, mettant en doute l'efficacité des vaccins ou encore, parce qu'il serait normal d'exiger de ceux qui prennent soin des autres qu'ils prennent soin d'eux-mêmes. Certains vont jusqu'à dire qu'en refusant de se faire vacciner, ces personnels auraient démontré qu'ils n'adhéraient pas aux valeurs du soin. » « Le refus de réintégrer les soignants non vaccinés trahit une conception scientifique et puritaine de notre droit » (marianne.net)

On peut s'étonner que l'académie transforme la « science » en une croyance !

11 Christian Perronne, Y a-t-il une erreur qu'ils n'ont pas commise ? Poche 6 janvier 2021, Décidément, Ils n'ont toujours rien compris ! Livre grand format, 31 mars 2021, Les 33 questions auxquelles ils n'ont toujours pas répondu – Livre grand format, 2 novembre 2022

12 Laurent Toubiana, covid 19 – Une autre vision de l'épidémie : Les vérités

d'un épidémiologiste

13 Jean-Loup Isambert, Le scandale Ivermectine, Comment et pourquoi ils ont bloqué l'anti-covid19 22 octobre 2021

14 Didier Raoult Epidémies : vrais dangers et fausses alertes 26 mars 2020 (Michel Lafon), Carnets de guerre – Covid-19 –, 11 février 2021, Au-delà de l'affaire de la chloroquine Broché – Livre grand format, 14 octobre 2021

15 Nicole Delépine et Gérard Delépine : Autopsie d'un confinement aveugle, paru le 15 septembre 2020 ; Les enfants sacrifiés du covid, paru le



24 janvier 2022 et tellement d'autres auteurs et livres importants que nous n'avons pas la place de citer.

16

Guadeloupe Cette nuit les sympathisants des soignants suspendus prennent possession du Village de la Route du Rhum ils ont investi le podium de l'organisation de la Route du Rhum "pour envoyer un message à l'Etat Fr" :« jamais nous ne baisserons les bras » pas un mot à la télé!!
pic.twitter.com/TS7aNFQlKR

– LE GÉNÉRAL Officiel (@Le__General__0ff) November 18, 2022

17

18 Soignants suspendus : des sénateurs accusent le gouvernement
« d'obstination coupable » malgré « l'agonie » des hôpitaux | FranceSoir

19

Betty

<https://t.me/LaVeriteCensureeof>